



Genève, le 5 mai 2022

Aux représentant-e-s de la presse
et des médias

Rapport d'activités de la police municipale : proximité, prévention et répression

Mais que fait la police municipale ? En quoi son action complète celle de la police cantonale ? Comment contribue-t-elle à améliorer la sécurité en Ville de Genève. Le rapport d'activités 2021 de la police municipale vise à répondre à ces questions en s'appuyant sur plusieurs chiffres clés.

La police municipale est d'abord une police de proximité préventive et dissuasive : 77% de son activité est consacrée à des patrouilles sur l'espace public. Ces patrouilles se font essentiellement à pied et à vélo. En 2021, la police municipale a d'ailleurs créée une bike police composée d'une dizaine d'agent-e-s.

« La police municipale est une police de proximité qui est ancrée dans les quartiers avec 8 postes en Ville, 9600 interventions effectuées sur le terrain, 5000 commerces visités, 149 contacts ou échanges divers avec des associations », rappelle Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du Département de la Sécurité et des sports. « Ensuite, la police municipale sanctionne les incivilités urbaines qui altèrent la qualité de vie en Ville », poursuit la magistrate.

En 2021, en Ville de Genève, on relèvera notamment les infractions littering (690) et débarras sauvages (256) dans le domaine de la propreté urbaine. En matière de mobilité, la police municipale est intervenue à de nombreuses reprises pour protéger les piétons dans les espaces qui lui sont dévolus ou pour sanctionner les comportements dangereux vis-à-vis d'autres utilisateurs et utilisatrices du domaine public. Les conducteurs et conductrices de vélos (967 infractions), de trottinettes (139 infractions) ont été régulièrement verbalisé-e-s, de même que les propriétaires de scooters pour non-respect des zones piétonnes (81 infractions) ou pour des empiètements de bandes cyclables (75 infractions).

Le rapport complet de la police municipale 2021 est consultable [ici](#).

Contacts presse :

M. Cédric Waelti
Conseiller de direction en charge de la communication
Département de la sécurité et des sports
Tél. + 41 22 418 24 82 / + 41 79 596 19 79